

Référentiel des métiers de la Polynésie française



Date de publication

Code métier

Domaine :	Intitulé :
<i>Regroupement de familles professionnelles par grands domaines d'actions ou de politiques publiques conduites par la Polynésie française</i>	<i>Appellation la plus représentative du métier et significative du champ d'activité considéré. Cet intitulé ne doit pas être confondu avec le cadre d'emploi ou le grade.</i>
Famille professionnelle :	Définition :
<i>Regroupement de métiers dont la finalité, la technicité ou la culture professionnelle sont proches. Les métiers d'une même famille professionnelle appartiennent à un domaine d'activités commun, pouvant offrir des perspectives d'évolution (mobilité et formation).</i>	<i>Présentation synthétique du métier en termes d'activités et d'objectifs principaux. Elle permet de résumer la finalité du métier.</i>
Autres appellations :	
<i>Appellations d'emplois les plus fréquemment utilisées renvoyant au métier, reprenant tout ou partie des activités</i>	
Activités principales :	
<i>L'activité principale est l'ensemble cohérent d'actions ou d'opérations concourant à la réalisation d'une mission propre au métier. Seules les activités essentielles figurent dans les activités principales de la fiche métier, constituant ainsi le "cœur de métier".</i>	
Activités spécifiques :	
<i>L'activité spécifique est l'ensemble d'actions ou d'opérations concourant à la réalisation d'une mission annexe associée au métier, réalisée de manière non systématique en fonction des spécificités des publics, de l'entité administrative ou des conditions de travail.</i>	
Emplois à compétences particulières :	
<i>Emplois inhérents au métier et faisant appel à des activités et compétences additionnelles ou spécialisées.</i>	

Compétences : <i>La compétence est la mise en œuvre combinée de capacités ou de ressources nécessaires à la maîtrise d'une activité. Elle englobe les savoirs et les savoir-faire.</i>	
Savoir-faire	Savoirs
Activité principale 1	
<i>Le savoir-faire correspond aux capacités issues de l'expérience permettant d'agir ou de produire dans le cadre de l'activité. Il est sujet à évaluation et apprentissage.</i>	<i>Le savoir est la connaissance théorique généralement acquise dans le cadre de la formation initiale ou continue, nécessaire à l'exercice de l'activité.</i>
<i>Il englobe les savoir-faire techniques et les savoir-faire relationnels.</i>	<i>Il englobe les savoirs généraux, les savoirs socio-professionnels, les savoirs procéduraux, les savoirs techniques.</i>
Activité principale 2	

Facteurs d'évolution :
<i>Cette rubrique décrit les principaux facteurs pouvant influencer à moyen terme (3 à 5 ans) le métier, pouvant être d'ordre organisationnel, technologique, juridique, réglementaire, économique, sociologique...</i>
Conditions d'accès :
<i>Indication des modes de recrutement statutaires</i>
Conditions particulières d'exercice :
<i>Indication des caractéristiques particulières liées à l'exercice du métier : lieu d'exercice, horaires, conditions et contraintes particulières, professions et conditions d'exercice réglementées, etc.</i>